

DECISION N° DEC_029_2024

Souscription d'une ligne de trésorerie

Le calendrier de décaissement des dépenses d'investissement prévues au budget nécessite d'instituer une ligne de trésorerie d'un montant de 2 M€, soit le montant maximum fixé par la délibération N° 11 du 30 juillet 2020 portant délégation de certaines attributions du Conseil municipal au Maire.

Compte tenu de l'importance de ce financement et afin d'obtenir les meilleures conditions de marché possibles pour la collectivité, une consultation a été lancée auprès de différents établissements financiers.

Celle-ci a permis de recueillir six propositions.

Après examen des offres, la proposition du Crédit Mutuel a été retenue pour un montant de 2 M€.

LE MAIRE DE LA VILLE DE SÉLESTAT,

VU *Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2122-22,*

VU La délibération N° DCM_033_2024 du 27 mars 2024 relative au budget primitif de la Ville pour l'exercice 2024,

En application de la délibération du Conseil Municipal n° 11 du 30 juillet 2020, portant délégation de pouvoirs au Maire en vertu de l'article L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, exécutoire à compter du 31 juillet 2020,

Décide De contracter auprès de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 2 000 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt : Ligne de trésorerie

Montant : 2 000 000 euros

Durée : 1 an

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Index : Euribor 3 mois (moyenne mensuelle)

Taux d'intérêt : Euribor 3 mois (moyenne mensuelle) + 0,50 %

Base de calcul des intérêts : Exact / 360 jours

Païement des intérêts : Intérêts arrêtés et payables à la fin de chaque trimestre civil

Disponibilité des fonds : Au gré de la collectivité à la signature du contrat

Commission d'engagement : 0,10 % du montant autorisé (2 000 €) payable à la signature du contrat

Commission de non utilisation : Néant

Décide De signer le contrat réglant les conditions de cette souscription et les demandes de réalisation de fonds.

Direction des Finances/Olivier KREMER

Fait à Sélestat, le 18/04/2024

Le Maire :
Marcel BAUER

LIGNE DE TRESORERIE

9 avril 2024

Caractéristiques générales et conditions

Emprunteur	VILLE DE SELESTAT
Prêteur	CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL
Objet	Mise en place d'une ligne de trésorerie destinée à faire face à un besoin ponctuel et éventuel de disponibilités
Montant	2 000 000,00 €
Durée	1 an
Taux	<p>Euribor 3 mois (moyenne mensuelle) + marge de 0,50 point (marge garantie jusqu'au 30 Avril 2024)</p> <p>Euribor moyen mensuel à 3 mois. L'Euribor (Euro Interbank Offered Rate), publié par la Fédération Bancaire de l'Union Européenne (FBE), correspond au taux auquel les dépôts interbancaires en euros sont offerts entre banques de premier plan au sein de la zone euro.</p> <p><i>Si l'indice Euribor à 3 mois moyenne mensuelle était ou devenait négatif, le calcul du taux d'intérêt du crédit serait effectué en retenant une valeur d'indice égale à zéro, et ce tant que perdurerait la situation d'indice négatif</i></p> <p>L'Euribor moyen mensuel à 3 mois de Mars 2024 s'élève à 3,9211%</p>
Fonctionnement	Autorisation de crédit
Disponibilité et remboursement des fonds	<p>Au gré de la collectivité, dès signature du contrat.</p> <p>Le versement des fonds ainsi que les remboursements s'opéreront par virements. Possibilité de consolidation à l'échéance en un prêt à long terme aux conditions alors en vigueur.</p>
Commission d'engagement	0,10% du montant autorisé soit 2 000 euros payables à la signature du contrat.
Intérêts	<p>Calculés prorata temporis sur les sommes effectivement utilisées sur la base exact/360 jours. Ils sont arrêtés et payables à la fin de chaque trimestre civil.</p> <p><u>Dates de valeur appliquées pour le décompte des intérêts :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> * pour un décaissement demandé le jour J avant 15 h 30, le virement est effectué à J et les intérêts courent à partir de J * pour un décaissement demandé après 15 h 30, le virement n'est effectif qu'à J + 1 et les intérêts courent à partir de J + 1 * pour les remboursements réceptionnés dans nos livres le jour J, les intérêts cessent de courir à J
Commission de non utilisation	Néant
Observation	L'utilisation des lignes de trésorerie ne doit pas servir à compenser financièrement une insuffisance des ressources budgétaires.

- ◆ simplicité d'utilisation, souplesse
- ◆ permet de faire face à tout moment à un besoin de trésorerie
- ◆ permet d'anticiper les financements à long terme
- ◆ ne pèse pas dans le poids de la dette
- ◆ décaissement sur simple demande (e.mail - téléphone - télécopie ...), sans montant minimum